



Récupérer caution + erreur charges

Par **Lilas37**, le **04/09/2014** à **11:51**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir vos avis sur le problème que j'ai avec Square Habitat :

J'ai déménagé fin juin, et début juillet je reçois le décompte de charges de septembre 2012 à septembre 2013, sur lequel on me réclame 373 euros (dont 336 d'eau chaude pour 1 personne seule dans un petit studio...) Sachant que les années précédentes je n'ai jamais rien eu à redonner je passe à l'agence avec cette feuille et tombe sur une personne d'une compétence incroyable... Elle regarde à peine la feuille et me dit que oui la vie augmente et que c'est tout à fait normal. Je réclame à nombreuses reprises le relevé de compteur, qu'elle finit par m'envoyer (après mon appel à la directrice d'agence). Sur ce relevé on voit qu'ils ont changé ce compteur en septembre 2012 et que j'ai consommé 28 m³ d'eau.... Mais visiblement elle n'a pas trouvé bizarre que 28 m³ soit facturé 336 euros) Après demande d'explications elle me rappelle pour dire qu'il y a eu une erreur de la part de citya et qu'il faut attendre (de plus maintenant ce n'est plus citya qui s'occupe de ce logement). Mais entre temps je devais récupérer 307 euros de caution mais la comptable (compétente elle aussi...) m'a envoyé un courrier comme quoi je leur devais la différence.... alors qu'elle savait qu'il y avait une erreur. Depuis je ne fais que d'appeler, un coup on me dit que ma caution va être rendue d'ici une semaine puis rien ne vient et là on me répond "maintenant c'est une affaire avec le propriétaire" Je pense que la comptable lui a donné ma caution et qu'il ne veut pas la rendre.... Comment faire?

Merci de m'aider car en + le propriétaire est quelqu'un de radin qui m'a laissé plusieurs mois avec une plaque électrique qui ne fonctionnait plus, un volet roulant coincé fermé pendant 2 mois, parce qu'il ne voulait pas payer...)

Merci d'avance :)

Par **Lag0**, le **04/09/2014** à **13:29**

Bonjour,

Lorsque l'on a ce genre de problème, le téléphone ne sert à rien ! Faites vos réclamations par LRAR et directement au propriétaire (c'est lui le responsable) avec copie à l'agence.

Au besoin, faites cette LRAR sous forme de mise en demeure puis saisissez le juge de proximité s'il n'y a pas de réaction.

Par **Lilas37**, le **05/09/2014** à **12:03**

Merci de m'avoir répondu,

Je poste ma LRAR aujourd'hui mais comme la seule adresse dans le bail est celle de l'agence, j'espère qu'elle finira bien entre les mains du propriétaire et non à la poubelle... Je vais attendre 10 jours et si pas de nouvelles je saisis le juge de proximité.

Merci du conseil :)